

Procédure de Transport des Déchets d'Amiante

Au Québec, il est possible de trouver des matériaux et des produits qui contiennent de l'amiante dans les composants de construction, les installations et les équipements de tous les types de bâtiments. L'amiante retrouvée dans les matériaux friables tels que les flocages, l'isolation, le plâtre ou les calorifugeages doit être manipulée et traitée selon les normes établies par le *Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail (RSST)* et le *Code de Sécurité pour les Travaux de Construction (CSTC)*.

Tous déchets d'amiante produits sur les campus de l'Université Concordia doivent être jetés de selon l'une des façons suivantes:

- Dans un contenant étanche et scellé, ayant une étiquette portant les indications « MATÉRIAU CONTENANT DE L'AMIANTE, TOXIQUE PAR INHALATION »;
- Dans un sac à déchets régulier scellé qui, par la suite, est placé dans un sac jaune scellé pour déchets d'amiante avec la mention « ATTENTION AMIANTE »;
- Dans un sac jaune pour déchets d'amiante doublé (« double-bag ») scellé avec la mention « ATTENTION AMIANTE ».



Tous les déchets d'amiante doivent être ramassés et entreposés dans les locaux d'entreposage de produits dangereux gérés par le Service Environnement, Santé et Sécurité (EHS) pour des fins de destruction sécuritaire. Ces locaux sont situés aux édifices:

- Hall et EV (SGW)
- SP (Loyola)

Vous devez contacter EHS au poste 4877 AVANT de déplacer les déchets d'amiante par véhicules routiers d'un édifice à un autre. Le transport de déchets d'amiante est régi par le règlement sur le *Transport des Matières Dangereuses* et doit suivre des règles précises.

Si des déchets d'amiante doivent être transportés par véhicule routier, veuillez:

- Contactez EHS au poste 4877;
- Indiquer le lieu où les déchets sont localisés;
- Indiquer le nombre de contenants ou sacs à transporter ainsi que le poids estimé.

EHS s'assurera du transfert adéquat des déchets d'amiante vers l'un des locaux d'entreposage de produits dangereux.

Questions: Environmental Health & Safety
514-848-2424 ext. 4877
hazardouswaste@concordia.ca